

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 mai 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACDONALD—LA RÉPONSE À UNE QUESTION
RELATIVE À LA DIRECTION DE LA
SÉCURITÉ DE LA GRC

[Traduction]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet d'une affaire qui touche les droits de chaque député. Hier, le solliciteur général (M. Goyer) a déposé la réponse à une question écrite que je lui avais soumise le 25 mars. Je demandais des renseignements sur le budget de la Direction de la sécurité et des renseignements de la Gendarmerie royale, une déclaration sur le coût du fonctionnement des activités de la Direction et une description de ses fonctions.

Voici la réponse que le ministre a donnée et qu'on trouve page 5423 du hansard:

La Gendarmerie royale du Canada est le principal organisme responsable des opérations et des enquêtes dans le domaine de la sécurité. L'autorité qu'elle exerce n'est pas prévue par la loi d'une manière explicite mais elle émane de certains des articles de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Il ne serait pas dans l'intérêt public de divulguer d'autres renseignements à ce sujet.

Quand j'ai pris connaissance de la réponse aujourd'hui—je dois expliquer que j'étais absent hier à cause d'un engagement officiel à l'Île-du-Prince-Édouard—j'ai été estomaqué de voir comment le solliciteur général semblait écarter les droits traditionnels des députés à connaître l'affectation des fonds publics et la politique publique en vigueur en ce qui concerne une activité gouvernementale aussi importante que la sécurité et les renseignements. Cette question a d'abord été inscrite au *Feuilleton* parce que le rapport annuel déposé il y a quelque temps par le solliciteur général ne contient ni déclaration ni renseignement sur le coût ou la politique de sécurité de la GRC. Il s'agit, selon moi, d'une violation et d'un déni des droits des députés. L'article 113 de la 4^e édition de Beauchesne stipule notamment ce qui suit:

Les propos diffamatoires lancés et les calomnies répandues contre des députés en rapport avec le Parlement et toute ingérence dans l'accomplissement de leurs devoirs parlementaires sont des violations des privilèges des députés.

• (2.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je souligne en particulier la dernière partie de cette phrase qui dit que toute ingérence dans l'accomplissement de leurs devoirs parlementaires constitue une violation des privilèges. Il ne peut s'agir que d'une atteinte flagrante aux droits des députés lorsqu'un ministre ne répond pas à une question directe et précise sur l'utilisation des deniers publics et sur les dépenses attribuables à l'exercice d'une fonction bien

connue de ce service. Voilà qui lèse les droits des députés et de la population qui veulent savoir ce que fait le gouvernement des deniers publics mis à sa disposition.

Je n'aurais pas soulevé la question à ce moment-ci n'eût été le fait que, ces dernières semaines, des députés ont posé des questions orales semblables et que le ministre n'a pas voulu fournir les renseignements nécessaires à la Chambre pour lui permettre de s'acquitter avec compétence de ses devoirs et de ses responsabilités. Les députés, comme sans doute aussi le grand public, tiennent de plus en plus à savoir si nos services assurent la sécurité du pays.

Si vous jugez ma question de privilège aussi bien fondée que je la crois, je serais disposé à proposer que toute la question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a donné avis de son intention de soulever la question de privilège, mais la présidence préférerait avoir le loisir d'examiner la question et de rendre une décision en temps opportun, peut-être demain. L'une des raisons de ce délai, est que, en ce moment, je crois que les députés me permettront de leur signaler la présence de visiteurs à la tribune de l'Orateur.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DE
PARLEMENTAIRES DE LA FINLANDE

M. l'Orateur: Nous avons, à la tribune de l'Orateur, un groupe très distingué de collègues parlementaires de la Finlande, dirigé par le président de ce Parlement, M. Rafael Paasio.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: M. Paasio et ses collègues se trouvent au Canada en tant que parlementaires, mais nous les accueillons aussi à titre d'amis. Tous les députés se joignent à moi pour leur souhaiter un séjour chez nous agréable, intéressant et fructueux.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE
JOHN ROBERTS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous signaler, ainsi qu'aux députés, la présence, à la tribune du chef de l'opposition, d'un très distingué Canadien, l'honorable John Roberts.

Des voix: Bravo!